



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 65556

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Corée du Nord. En effet, ce pays traverse une situation économique dramatique. La famine a déjà tué entre un et trois millions de personnes. Dans le même temps, la Corée du Nord continue à bafouer les droits de l'homme et à développer une politique militariste inquiétante. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire et les dispositions envisagées pour y remédier.

## Texte de la réponse

La population de Corée du Nord souffre d'une pénurie alimentaire chronique, qui dure depuis plusieurs années. Elle semble liée à ses pratiques agricoles, à la disparition des liens économiques de ce pays avec ses anciens partenaires, à la dégradation du matériel d'exploitation et au manque d'énergie. Dès 1995, la communauté internationale est intervenue pour venir en aide à la population nord-coréenne. La France a apporté son aide à titre bilatéral dès 1996, à destination d'enfants en bas âge. Depuis la même date, l'Union européenne a consacré par ailleurs près de 200 MEU, à titre direct ou par le biais de subventions à des ONG, à l'aide humanitaire à la Corée du Nord, ce qui en fait l'un des plus importants donateurs. Certains de ses programmes ont été mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales françaises. D'autres pays ont également consacré des efforts importants, comme le Japon, la Corée du Sud ou les Etats-Unis. A ces aides bilatérales s'ajoute l'intervention du programme alimentaire mondial de l'organisation des Nations unies qui a lancé en faveur de la population nord-coréenne les appels les plus massifs depuis sa création. Pour l'année 2001, plus de 800 000 tonnes d'aide devraient ainsi être fournies. La solidarité à l'égard de la population ne parvient à être mise en oeuvre qu'en surmontant de nombreux obstacles, souvent posés par l'administration nord-coréenne elle-même. Plusieurs ONG françaises qui opéraient en Corée du Nord s'en sont retirées entre 1998 et 2000, faute de bénéficier de liberté de mouvement pour évaluer la situation et accéder directement aux bénéficiaires. La question de l'accès aux personnes les plus défavorisées, en particulier aux enfants, n'a pas, à ce jour, reçu de réponse satisfaisante de la part des autorités de Pyongyang. La France, pour sa part, au travers de chacun des contacts qu'elle peut avoir avec les autorités nord-coréennes, insiste sur la nécessité de l'accès de toute la population à l'aide alimentaire. La situation des droits de l'homme en RPDC est particulièrement préoccupante, puisqu'ils continuent, comme l'attestent de nombreux témoignages, d'être systématiquement et massivement violés : emprisonnements et condamnations à mort pour des motifs politiques, empêchement de quitter le territoire, système de responsabilité collective, camps de concentration qui rassemblent environ 200 000 détenus. A la suite de la visite à Pyongyang de la délégation de l'Union européenne conduite par M. Persson (2-3 mai), le gouvernement nord-coréen a accepté le lancement de discussions avec l'Union européenne sur les droits de l'homme. Mais la rencontre exploratoire, à Bruxelles, le 13 juin dernier, n'a donné lieu qu'à des réponses purement formelles. Dans le cadre de son dialogue politique avec Pyongyang, la France comme l'Union européenne continueront d'accorder une place essentielle à la question des droits de l'homme conformément aux lignes d'action de l'Union européenne, adoptées en novembre 2000 sous présidence française. Sur le plan militaire, la Corée du Nord représente incontestablement un facteur déstabilisant du fait

des risques présentés par son programme nucléaire et par sa production et ses exportations de missiles balistiques. La France et l'Union européenne sont parties prenantes des efforts de la communauté internationale pour contrôler ces risques. Elles ont apporté leur soutien à la Kedo, organisation fondée en 1995, chargée de la fourniture d'énergie nucléaire en échange du gel du programme nucléaire clandestin mis en oeuvre par la Corée du Nord. La question de la prolifération balistique est abordée à chacune des consultations politiques entre la France (ou l'Union européenne) et la Corée du Nord. Lors de la visite à Pyongyang de la troïka ministérielle de l'Union européenne, en mai dernier, les autorités nord-coréennes ont confirmé la suspension de leurs essais balistiques jusqu'en 2003. Cette question demeure l'une des principales préoccupations des pays membres du régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR), au premier rang desquels figure la France qui fut l'un des fondateurs de ce régime en 1987. Les pays membres du MTCR veillent à n'apporter aucun soutien, direct ou indirect, au développement des missiles nord-coréens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65556

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 septembre 2001, page 4977

**Réponse publiée le :** 15 octobre 2001, page 5920